



SYNDICAT NATIONAL DES JOURNALISTES

Section Maine-et-Loire/Deux-Sèvres du Courrier de l'Ouest

Membre Fondateur



De la Fédération Internationale des Journalistes et de l'Union Syndicale Solidaires

Gilets jaunes : le journaliste peut exercer son droit de retrait

Les journalistes sont de plus en plus pris à partie par des gilets jaunes. Samedi dernier, un cran supplémentaire a été franchi en France avec deux confrères molestés à Rouen et une consœur ciblée à Toulouse : ils ont porté plainte. Le SNJ a également rédigé une [tribune dans Le Monde](#).

Au Courrier de l'Ouest, le journaliste de permanence à Angers a été intimidé par des gilets jaunes au sujet du comptage des manifestants. Récemment, une journaliste de Saumur a également été prise à partie par des gilets jaunes lors d'une réunion publique. Samedi, un message haineux anonyme a été trouvé sur la vitrine de la rédaction de Segré.

Le Syndicat national des journalistes, première organisation de la profession en France et au Courrier de l'Ouest, invite les journalistes à lui faire part des incidents de toute nature à leur rencontre (violences de gilets jaunes et aussi violences policières). Le SNJ fera ainsi remonter les attaques contre la profession au ministère de l'Intérieur. Le SNJ sera aux côtés des journalistes qui souhaiteront porter plainte.

Certaines voix s'élèvent à la rédaction pour boycotter la manifestation des gilets jaunes. Ce n'est pas au SNJ d'en décider. En revanche, le journaliste est un salarié, avec un statut particulier. A ce titre, il doit pouvoir exercer son droit de retrait s'il estime être en danger.

Si le droit public à une information de qualité doit guider le journaliste dans l'exercice de sa mission, le SNJ demande à la direction de ne plus envoyer de journaliste tout seul sur le terrain pour couvrir de manifestations de gilets jaunes et de s'assurer que les journalistes volontaires sont bien couverts par un contrat de travail.

Alors qu'un appel à un rassemblement régional est relayé sur les réseaux sociaux pour ce samedi à Angers, le traitement médiatique du mouvement des gilets jaunes se pose, notamment sur la notion "d'instantanéité". "La notion d'urgence dans la diffusion d'une information ou d'exclusivité ne doit pas l'emporter sur le sérieux de l'enquête et la vérification des sources", est-il rappelé dans la [Charte d'éthique professionnelle des journalistes](#) (1918-38-2011) qui s'applique au Courrier de l'Ouest comme la [Déclaration de Munich](#).

Le SNJ invite les rédactions à débattre du sujet et à s'appuyer sur ses représentants du personnel.

Angers, lundi 14 janvier 2019.